

Circulaire Guéant : Triple peine pour les étudiants étrangers.

La circulaire Guéant du 31 mai, ainsi que la « circulaire complémentaire » du 12 janvier à l'intention des étudiants étrangers crée en ce moment un vent de panique dans certains établissements d'enseignement du Ministère de la Culture parmi les étudiants qui ont reçu soit:

Un refus de leur changement de statut d'étudiant à salarié,

Une invitation à quitter le territoire français sous 30 jours.

SUD Culture Solidaires a rédigé une lettre à Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication.